



VILLE D'ANDRÉSY
en Yvelines

Monsieur Hugues RIBAULT
Maire d'Andrésy,
Conseiller Général des Yvelines

Discours du Maire

Commission Particulière du Débat Public
« Francilienne »

~

Réunion de proximité

~

Conflans-Sainte-Honorine

(sous réserve du prononcé)

Jeudi 27 avril 2006

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres de la CPDP,
Mesdames, Messieurs les Représentants du Maître d'Ouvrage,
Mesdames, Messieurs,

Ce soir à Conflans-Sainte-Honorine, ville fortement impactée par le tracé rouge (que d'aucun avait annoncé comme abandonné), je voudrais rappeler les termes de la motion du 4 juillet 2005 du Comité des Communes concernées par l'A104 qui regroupe 10 villes du Val d'Oise et des Yvelines. Les communes de Pierrelaye, Herblay, Eragny, Conflans, Neuville, Maurecourt, Andrésy, Chanteloup et Achères ont réaffirmé à l'unanimité des présents (Orgeval n'était pas représenté ce jour là) :

- *« leur refus catégorique du tronçon initial proposé pour la réalisation de la A104 entre Méry-sur-oise et Orgeval,*
- *leur demande qu'une proposition alternative soit faite en zone non urbanisée,*
- *que le délestage de la RN184 doit demeurer un objectif prioritaire de l'aménagement local ».*

Depuis cette motion, le « Débat Public » a été lancé. Le dossier du Maître d'Ouvrage distribué. Les réunions de proximité organisées.

Andrésy, comme de nombreuses collectivités locales ou organismes du Val d'Oise et des Yvelines a décidé d'être un acteur de ce débat et non un observateur.

Reprenons alors les trois points de notre motion et analysons les positions possibles :

1/ Refus du tracé rouge : Andrésy se bat contre ce tracé, tout comme une grande majorité d'entre vous. Nous avons entendu de très bons arguments développés encore ce soir, comme depuis le début du Débat Public.

Je veux ici combattre à nouveau un argument qu'on entend trop souvent et qui laisse à penser que le tracé rouge pourrait se faire plus rapidement car il est « réservé » par obligation dans les PLU de nos villes. Mais ce tracé n'a jamais été reconnu juridiquement, n'a jamais fait l'objet d'enquête publique et donc, en tant que tracé, n'est pas opposable.

De plus, l'Etat, de son propre aveu n'en possède qu'une très faible partie et il a confirmé lors de précédentes réunions que, à part le tracé noir, tous les autres tracés auraient le même délai de réalisation (n'est ce pas Monsieur Debarle)

Enfin, il soulève un tel tollé parmi les populations et les élus concernés que je peux vous promettre qu'il s'engluera pendant de nombreuses années dans d'évidentes batailles juridiques qui empêcheront sa réalisation.

Le tracé Vert, mélange des tracés rouge et noir, tracé le plus urbanisé, qui au droit de Conflans emprunte la RN184, qui ajoute un franchissement de fleuve supplémentaire, qui coupe Achères de sa rive, qui emprunte un pont futur qui doit rester départemental... Doit tout autant être combattu.

2/ Un tracé évitant les zones urbanisées :

Si l'on accepte les chiffres du dossier du Maître d'Ouvrage... (et même si on les conteste, ils permettent de comparer les tracés proposés), les tracés violet et bleu touchent tous les deux 15 000 habitants dans une bande de 1km par rapport à l'axe de l'ouvrage alors que les tracés rouge et noir sont à 26 000 et le vert à 33 000.

Quand on sait que tous les scientifiques internationaux indiquent que la pollution au droit des infrastructures routières est une menace grave pour la santé, on ne peut qu'exiger que le principe de précaution soit appliqué dans sa plus grande fermeté.

Si on ajoute qu'une partie de la population touchée par le tracé bleu, a été comptée alors que ce tracé est proposé en tunnel dans la forêt de Saint Germain, on peut dire que c'est le tracé proposé qui impacte le moins les populations.

3/ délester la RN 184 :

Oui, la RN 184 doit redevenir un boulevard urbain en y supprimant la quasi-totalité des camions qui l'empruntent aujourd'hui.

Or, comme le Maître d'Ouvrage l'a annoncé, tant qu'il n'y aura pas la réalisation d'un autre tracé, les camions continueront d'emprunter cet axe en plein milieu des populations. Donc, ne rien faire ou ne rien proposer, c'est faire de la RN184 une autoroute à ciel ouvert.

Compte tenu de ces éléments, et toujours d'après les chiffres de la DREIF, le tracé noir ne déleste pas la RN184, bien au contraire, il ajoute, à terme, 120 000 véhicules sur cet axe pour faire circuler (on se demande comment ?) 243 800 véhicules. IL DOIT ABSOLUMENT ETRE ABANDONNE.

Enfin, dans les deux tracés les moins urbanisés (le violet et le bleu) le plus efficace en terme de délestage de la RN184 est le bleu. Il ne maintient sur la RN184 que 78 000 véhicules alors que le violet en laisse plus de 106 000.

Tout cela pour vous faire toucher du doigt que si l'on analyse les tracés proposés à la lumière de la motion du Comité des Communes que j'ai cité précédemment, seul le tracé bleu répond aux trois points indiqués.

Mais, le débat avançant, les demandes légitimes des uns et des autres doivent être prises en considération.

C'est pourquoi, ce n'est pas le tracé bleu indiqué dans le dossier qu'il faut défendre, mais un tracé autour de la base du bleu qui n'a pas été étudié sérieusement dans le dossier.

Il faut aussi écouter les Communes du Val d'Oise et voir comment on pourrait solutionner les différents problèmes ou demandes qui ont été faites à Saint Ouen l'Aumône, Pierrelaye, Herblay, ainsi qu'Achères et pour la protection de la forêt...

Andrésy et donc prêt à reprendre au bon la proposition du Maire de Saint Ouen l'Aumône pour rechercher ensemble la solution qui permettra, hors le tracé rouge de Neuville à Orgeval, de répondre aux objectifs de l'ouvrage tout en évitant au maximum les zones urbanisées.

Nous sommes à la recherche d'un consensus, qui, comme le rappelle Monsieur le Président à chaque réunion serait une excellente orientation pour la décision à venir du Ministre de l'Équipement.

Dans l'espoir de trouver sinon ce tracé de consensus, au moins l'écoute et le respect,

Je vous remercie de votre attention.